



Sites Natura 2000 FR4112011 et FR4102002



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional



Info'site

- ZPS Bassigny partie Lorraine
- ZSC Gîtes à Chiroptères de la Vôge

L'Info'Site est un outil de communication périodique qui permet de nouer un contact avec les habitants concernés par les sites Natura 2000. Ces publications sont éditées de manière régulière afin de vous tenir informés de l'actualité, des actions menées, des résultats d'études, avec des présentations d'espèces, d'habitats, de science participative, ...

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est une politique européenne créée le 21 mai 1992 par les Etats membres. Les objectifs de ce dispositif sont pluriels. En effet ils visent à conserver et rétablir la biodiversité tout en prenant en compte les activités économiques et socioculturelles des territoires. Natura 2000 est à l'origine de la création de deux outils de protection bien distinct, les Zones de Protection Spéciale ainsi que les Zones Spéciales de Conservation. Ces zones ont différents degrés de protection quant à l'échelle et les espèces et/ou milieu concernés.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

C'est la Directive Habitats, Faune, Flore de 1992 qui instaure les Zones Spéciales de Conservation. Celles-ci sont dédiées à la protection d'habitats naturels ou semi-naturels, de la faune et de la flore de par leur rareté, leur intérêt communautaire et leur rôle majeur dans le fonctionnement des écosystèmes.

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

C'est la Directive Oiseaux qui instaure les Zones de Protection Spéciale dès le 2 avril 1979. Celles-ci ont pour objectifs de protéger à long terme toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne. Elles sont mises en place sur des surfaces importantes pour préserver toutes les espèces d'oiseaux et particulièrement les espèces d'intérêt communautaire pour la reproduction, l'alimentation. Le zonage s'est directement appuyé sur les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Natura 2000 et la CCVCSO

La communauté de communes Les Vosges Côté Sud Ouest, suite à la fusion des communautés de communes de la Saône Vosgienne et des Marches de Lorraine, a souhaité prendre la maîtrise d'ouvrage des sites Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation des « Gîtes à chiroptères de la Vôge » et de la Zone de Protection Spéciale du « Bassigny partie Lorraine », gérés initialement par ces deux intercommunalités. De ce fait un animateur est en poste pour mener à bien la gestion des sites Natura 2000 et notamment l'animation des documents d'objectifs (suivi des contrats/chartes, les suivis scienti-

fiques, l'évaluation de l'impact des projets soumis à Evaluation d'Incidence Natura 2000, ...). Depuis le renouvellement du conseil communautaire, Jean-Luc MUNIERE d'ores et déjà Président du COPIL de la ZPS Bassigny partie Lorraine a aussi en charge la ZSC des Gîtes à chiroptères de la Vôge par délégation.

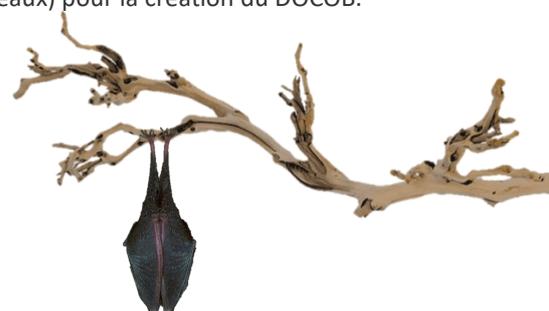
Le financement

L'animation des documents d'objectifs Natura 2000 est financée à 100% sous forme d'une convention renouvelable pour une durée de 3 ans (actuellement : 2019-2021) par deux organismes. En effet un service de l'Etat, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) finance à hauteur de 70% tandis qu'un service de l'Europe, le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) finance les 30% restants. Les crédits de la convention pluriannuelle de 3 ans qui court depuis 2019 jusqu'à fin 2021 servent à différentes actions qui sont entreprises par la structure animatrice ainsi que par les partenaires.

Utilisation des financements

Les crédits alloués par les services de l'Etat et de l'Europe servent notamment à financer l'animation courante des deux sites Natura 2000 de la ZSC et de la ZPS.

Dans la convention pluriannuelle de trois ans, des actions sont construites en partenariat avec différents acteurs. Pour ce qui est de la protection des chauves-souris, les partenaires majeurs sont la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC) de Lorraine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL). Pour ce qui est de l'étude et la protection des oiseaux le partenaire majeur est le Centre Ornithologique Lorrain (COL) qui a activement participé aux inventaires de l'avifaune (= ensemble des oiseaux) pour la création du DOCOB.



Petit rhinolophe - *Rhinolophus hipposideros*



Pic mar - *Dendrocoptes medius*

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Bassigny partie Lorraine est régie par un document d'objectifs qui a été approuvé le 9 février 2009. Le périmètre de protection s'étend sur une superficie de 19 836Ha.

Les communes de la ZPS

27 communes sont concernées en partie ou en totalité par le Bassigny partie Lorraine dont les communes de Aingeville, Ainvelle, Blevaincourt, Crainvilliers, Damblain, Isches, Lamarche, Malaincourt, Martigny-les-Bains, Médonville, Mont-lès-Lamarche, Morizécourt, Pompierre, Robécourt, Romain-aux-Bois, Rozières-sur-Mouzon, Saint-Ouen-lès-Parey, Sartès, Sauville, Senaide, Serécourt, Tollaincourt, Urville, Vacheresse-et-la-Rouillie, Villotte, Vrécourt. En ce qui concerne la désignation du site Natura 2000, elle est basée sur les inventaires ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). Ce périmètre de protection à l'échelle européenne se partage dans sa globalité avec la ZPS du Bassigny qui elle fait une superficie de 72 527Ha. Situé en Haute-Marne, c'est donc la limite départementale qui sépare ces deux zones et leur moyens de gestion.

Des milieux riches

Ce site Natura 2000 se compose de différents milieux naturels et remarquables tels que les prairies permanentes (pâtures extensives, prairies de fauche), les forêts plus ou moins âgées, les vieux vergers, les coteaux pâturés et arborés.

Les atouts

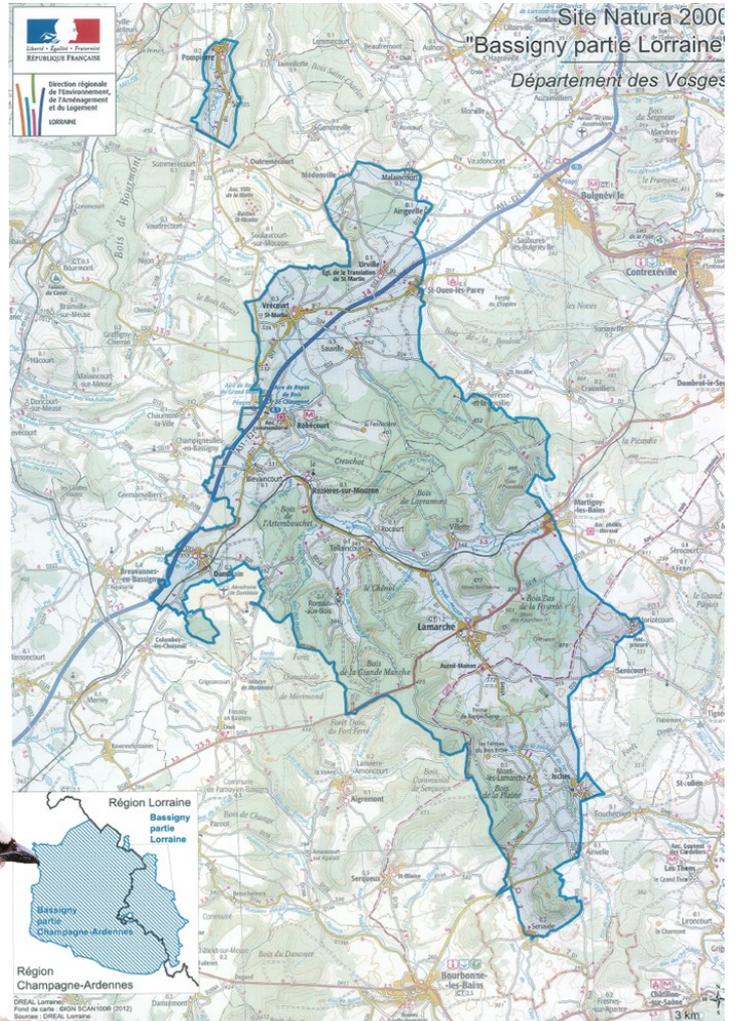
L'étendue des habitats disponibles pour l'avifaune liée à chacun de ces milieux permet à des populations importantes de s'installer et de se reproduire. L'absence de fractionnement important des milieux naturels de grande valeur au sein de ce vaste territoire est donc l'élément prépondérant qui explique sa richesse remarquable. Les populations d'oiseaux peuvent y évoluer de manière spontanée, selon les règles naturelles auxquelles elles sont adaptées.

Les vergers traditionnels dits de hautes tiges constituent une des caractéristiques paysagères du site « Bassigny, partie lorraine ». C'est un élément remarquable du cadre de vie et de l'identité structurante du site (et de la Lorraine). Il forme un espace de transition entre le bâti, les milieux ouverts, comme les prairies, et les milieux fermés avec les forêts et les bosquets. Il offre donc de nombreux micro-habitats favorables aux oiseaux. Actuellement ce type de milieu est menacé notamment par l'intensification de l'agriculture, le délaissement qui engendre la friche ou par le remplacement de ces arbres hautes tiges par des arbres basses tiges. Pour palier à ces changements de pratiques et dans le cadre de Natura 2000, il est possible de faire appel à la bonne volonté des propriétaires privés et publics et de mettre en place une charte et/ou un contrat sur le périmètre de protection.

Les oiseaux de la ZPS

La ZPS abrite en tout 19 espèces d'oiseaux protégées au titre de la Directive Oiseaux qui sont

- ◇ Alouette lulu
- ◇ Bondrée apivore
- ◇ Busard cendré
- ◇ Busard des roseaux
- ◇ Busard Saint-Martin
- ◇ Chouette de Tengmalm
- ◇ Cigogne blanche
- ◇ Cigogne noire
- ◇ Engoulevent d'Europe
- ◇ Faucon pèlerin
- ◇ Gélinotte des bois
- ◇ Gobemouche à collier
- ◇ Martin-pêcheur d'Europe
- ◇ Milan noir
- ◇ Milan royal
- ◇ Pic cendré
- ◇ Pic mar
- ◇ Pic noir
- ◇ Pie-grièche écorcheur



Pie-grièche écorcheur - *Lanius collurio*

La Zone Spéciale de Conservation des gîtes à chiroptères de la Vôge est composée d'une quinzaine de gîtes à chauves-souris dispersés sur 12 communes. Ces habitats sont majoritairement anthropiques et comprennent 12 gîtes. Les gîtes sont d'accueils peuvent être d'origine naturels (grottes) ou anthropiques (tunnel ferroviaire, galerie de captage d'eau, halles). Ces gîtes sont utilisés soit pour l'hibernation soit comme nurserie. Les chauves-souris sont des espèces exigeantes en termes d'habitat et lieu de reproduction. On distingue deux types d'habitats : les gîtes estivaux et les gîtes hivernaux.

Gîtes estivaux

En été elles recherchent des lieux chauds (combles, volets) pour mettre bas leur seul petit de l'année dans des nurseries.

Gîtes d'hibernation

En hiver elles recherchent des endroits frais avec une température, une hygrométrie constante (cave, grotte) et généralement sans courants d'air. Elles cherchent ces endroits pour passer l'hiver dans un état de léthargie. En effet c'est une stratégie d'adaptation qu'a adopté ce petit mammifère car à cette période les proies de son régime alimentaire, les insectes, ne sont pas présents.

Les généralités des chauves-souris

Ce sont des mammifères, les seuls à pratiquer le vol actif, de préférence la nuit. Avoir une activité nocturne est une stratégie d'adaptation de l'espèce. En effet une fois la nuit tombée il y a beaucoup moins de prédateurs. L'avantage supplémentaire non négligeable est qu'elles ne sont pas en concurrence avec les oiseaux insectivores diurnes. Elles n'ont pas besoin de la vue pour s'orienter mais ne sont pas aveugles pour autant. Elles utilisent l'écholocation. Cette méthode de déplacement consiste à envoyer des ondes sonores (ultrasons, inaudibles par l'Homme) très rapides et d'écouter l'écho. Cela permet aux chauves-souris de se créer une image mentale de leur environnement et de localiser leur proies.



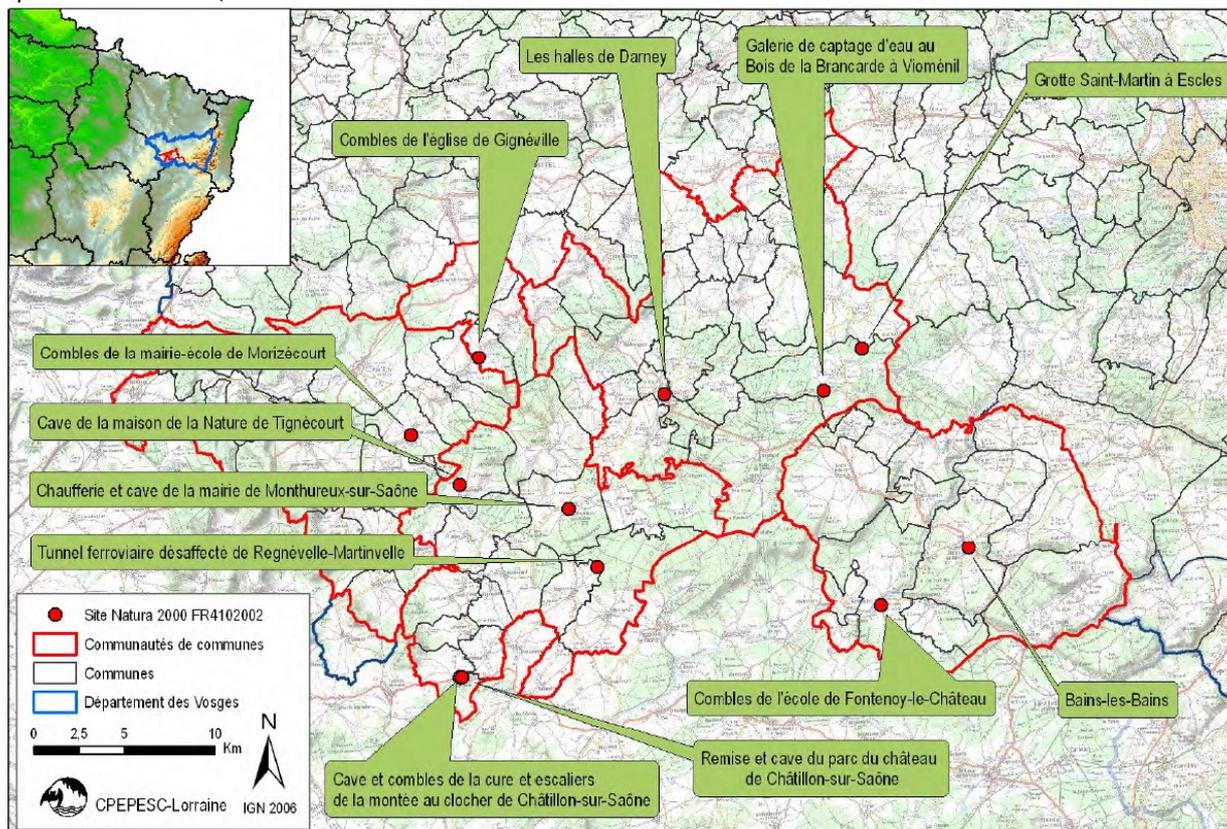
Attention ! Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées. Il est interdit de détruire, dégrader ou altérer des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Les chauves-souris de la ZSC

Le site Natura 2000 accueille 5 espèces de chiroptères citées à l'annexe 2 de la Directive Habitat Faune Flore :

- ◇ Le Petit Rhinolophe
- ◇ Le Vespertilion à oreilles échancrées
- ◇ La Barbastelle d'Europe
- ◇ Le Vespertilion de Bechstein
- ◇ Le Grand murin

Ce site Natura 2000 est principalement important pour le Petit Rhinolophe et le Grand murin, mais également bien d'autres espèces comme des Oreillards, des Vespertillons de Daubenton, à moustache ou de Natterer, la Pipistrelle commune, la Sérotine commune.



Les menaces

Pour les chauve-souris

Les principales menaces identifiées pour le site Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation sont classées selon les différents milieux recensés.

Le développement éolien :

- Les collisions avec les pâles (en bout de pale la vitesse peut atteindre 200km/h)
- Le barotraumatisme*

Urbanisme, patrimoine bâti :

- Le rejointoyement des façades
- La fermeture des accès aux combles
- La pollution (sonore, lumineuse)
- Le traitement des charpentes avec des produits chimiques
- Le réaménagement des combles
- Les collisions
- Le comblement des mares

La gestion sylvicole :

- La coupe des arbres creux (perte d'habitat)
- Le manque de bois mort (perte de la disponibilité en proies d'insectes xylophages)

Intensification de l'agriculture :

- L'utilisation massive de pesticides (impact indirect sur les proies)

Sur les gîtes :

- Le dérangement inopiné
- La fréquentation à proximité des habitats
- Les nuisances sonores
- Le vandalisme

**Barotraumatisme : c'est un changement brutal de pression qui induit une hémorragie interne qui se produit lors du passage des chauves-souris entre le mât et la pale.*

Cigogne noire -
Ciconia nigra



Dans le prochain numéro de l'Info'Site, il sera notamment présenté les actions réalisées ou en cours de réalisation sur les sites Natura 2000 dont la communauté de communes est maître d'ouvrage.

Pour les oiseaux

Les principales menaces identifiées pour le site Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale sont classées selon les différents milieux recensés.

Milieu forestier :

- Les travaux sylvicoles en période à risque (printemps) notamment durant la nidification,
- Les dérangements en période de nidification (printemps) avec notamment la chasse, les sports mécaniques,
- La conversion des vieux boisements de chênaie, hêtraie en boisements jeune et homogène
- La coupe d'exploitation des vieux arbres (riches en biodiversité, cavités, ...)

Vergers hautes tiges :

- La coupe des vieux arbres à cavités (habitat de prédilection pour les oiseaux cavernicoles)
- La disparition des pratiques agricoles de gestion herbagère causant la fermeture du milieu (fauchage, pâturage)
- L'intensification des pratiques agricoles de gestion de la strate herbacée (appauvrissement en ressources alimentaires, utilisation d'intrants)
- Le développement des vergers basses tiges (plus productifs et plus précoces)

Vieux arbres d'alignement et/ou isolés :

- La coupe des vieux arbres

Prairie pâturée :

- Le retournement des prairies permanentes en culture
- L'homogénéisation des paysages (disparition des bosquets, buissons et haies)
- L'intensification des pratiques agricoles

Prairie de fauche :

- Le retournement des prairies permanentes en culture
- L'intensification des pratiques agricoles (fauche précoce, utilisation intensive d'intrants)
- L'homogénéisation des paysages (disparition des bosquets et des haies)

Coteaux arborés, bocages, haies :

- L'entretien des haies et des bocages à des périodes défavorables pour l'avifaune* (mars à août)

**avifaune : composé du néolatin avi- signifiant oiseau et faune signifiant ensemble des animaux.*

Se renseigner

Auprès de qui obtenir des informations ?

- * **Les services de l'Etat** : DREAL GE – DDT 88 – Préfecture – Chambre d'agriculture des Vosges
- * **L'animateur des sites Natura 2000** : Pierre CHAMPAGNE (03.29.09.43.43 / pchampagne@vosgescotesudouest.fr)
- * **Les partenaires techniques** :

- CPEPESC Lorraine - chauves-souris : 03.83.2319.48 / contact@cpepesc-lorraine.fr
- Centre Ornithologique Lorrain - oiseaux : 06.66.87.90.33 / col-ornitho@wanadoo.fr
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine : 03.29.60.91.91 / cengerardmer@cen-lorraine.fr
- Office Français de la Biodiversité : 03.29.34.39.05 / sd88@ofb.gouv.fr

Communauté de Communes
Les Vosges Côté Sud Ouest
ZA du Chéri Buisson
88320 LAMARCHE
03.29.09.43.43